# Spécialisation domaine droit et exercice du métier d'avocat

Par **lostneedanswer**, le **04/11/2015** à **16:24**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible pour un étudiant ayant obtenu un master 2 de droit social (à supposé que ce même étudiant réussisse le concours du barreau et prête serment), d'exercer en droit de la famille par la suite par exemple?

Est-ce qu'un avocat qui s'est spécialisé dans un domaine donné peut prendre des dossiers en droit de la famille ou autre domaine?

Est-ce que "techniquement" c'est possible?

Je remercie par avance celles et ceux qui prendront le temps de m'éclairer :)

Par **marianne76**, le **04/11/2015** à **17:14**

Bonjour
Les avocats par essence sont généralistes

Par **lostneedanswer**, le **04/11/2015** à **18:13**

Merci Marianne pour ton retour :)
Ca me parait fou de pouvoir plaider dans un domaine autre que son domaine de spécialisation...

Non que je veuille remettre en doute la parole de Marianne, mais d'autres peuvent me confirmer?

Merci à vous!

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **18:24**

Un avocat est généralistes il est conseiller qu'il se spécialise afin d'apporter une certaine confiance au prêt de ses futures clients et donc de montrer qu'il maitrise parfaitement bien le droit dans un domaine précis mais cela n'est pas obligatoire quand un avocat se spécialise et que l'on aperçois maître A spécialiste en droit pénal ca veut dire qu'il souhaite avant tout travailler sur des cas relatifs au droit pénal donc par question de bon sens imaginons j'ai envie de divorcer c'est plus logique que j'aille voir un de ses confrères spécialisé dans ce domaine plutôt que lui en droit pénal.
Après libre à lui d'accepter ou non le dossier après on voit aussi parfois avocat généraliste et spécialisé en droit bla-bla-bla donc ce cas là voudrai dire qu'il englobe sa spécialité + ce que relate des affaires généralistes.

Par **marianne76**, le **04/11/2015** à **19:07**

[citation]Un avocat est généralistes il est conseiller qu'il se spécialise afin d'apporter une certaine confiance au prêt de ses futures clients et donc de montrer qu'il maitrise parfaitement bien le droit dans un domaine précis/citation].

"il est conseillé " et qui le dit cela? Vous ?
Pour information lostneedanswer, j'ai le diplôme d'avocat et j'ai exercé plusieurs années donc je pense donc savoir de quoi je parle[smile3]
Dernière chose je pense qu'il convient de dissocier l'hypothèse de l'avocat réputé dans un domaine sans qu'il soit fait mention de quoi que ce soit sur son papier à en tête. Dans chaque barreau il y a toujours un avocat connu comme étant un bon pénaliste c'est le bouche à oreille et puis il y a les mentions de spécialisation qui peuvent être indiquées expressément par l'avocat et qui font l'objet d'une réglementation particulière
pour info :
http://cnb.avocat.fr/Les-textes-relatifs-aux-mentions-de-specialisations_a574.html

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **19:15**

les reportages en général puis en y réfléchissant donc oui bien-sûr que c'est conseiller vu les conjonctures actuelles et le nombre d'avocat qui ne cesse de grandir il est bien évident que se spécialiser est conseiller après conseillez ne veut pas dire obligatoire et ne veut pas dire que les généraliste nouvellement en fonctions ne peuvent se démarquer par leur talent donc il n'y a aucun malaise la dedans :/

Par **marianne76**, le **04/11/2015** à **19:19**

A Paris il y a beaucoup d'avocats spécialisés effectivement mais en province , même si les avocats ont des terrains de prédilection ils restent généralistes, ils ne peuvent pas faire autrement compte tenu entre autre de la conjoncture actuelle. Ils sont en ce moment dans la rue pour l'aide juridictionnelle qui est souvent leur quotidien alors la spécialisation ..... (pour beaucoup en tout cas)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **19:31**

Oui en effet autant pour moi j'ai généralisé la chose c'est vrai que ça concerne surtout les grandes villes donc notamment Paris et en effet je vous rejoint totalement qu'en province c'est beaucoup plus compliqué avec en effet l'aide juridictionnelle qui en fait survivre plus d'un. J'ai regarder d'ailleurs un film hier soir " commis d'office " qui parle bien de ce problème et de cette énorme distinction qui sépare caricaturalement cette profession en deux parties.

Par **marianne76**, le **04/11/2015** à **19:49**

L'aide juridictionnelle existe aussi à Paris vous savez et beaucoup d'avocats parisiens ont du mal à avoir une rémunération correcte

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **20:33**

oui je sais bien et je me doute qu'ils ne sont pas tous spécialiste et puis même, en démarrant, être spécialisé ou généraliste cela n'empêchera pas de devoir etre confronter à une réalité assez dur sur ce métier admirable.
Après je ne vais pas m'étendre sur mes idéologies mais je pense que tant que certaines choses ne seront pas pointé du doigts l'inégalité régnera et que ça soit en justice ou autrement. Mais c'est vraiment le comble d'avoir une justice injuste et pas équitable si l'argent n'achête pas tout dans ce cas je me permet d'en douter.fin bon je m'éloigne je m'arrête là.

Par **lostneedanswer**, le **06/11/2015** à **13:05**

Merci tous les deux pour votre intervention.

Marianne, vos remarques m'intéressent fortement.
J'envisage à l'avenir de me lancer dans des études pour exercer le métier d'avocat. Je viens du secteur des ressources humaines à la base et je suis inscrite en master 2 de droit.
L'IEJ je l'envisage mais plus tard.

Pourquoi dites-vous que les avocats à Paris ont du mal à joindre les deux bouts? Pouvez-vous détailler ce point? Quelles sont les raisons?
Je vous remercie par avance pour votre aide :)

LNA

Par **marianne76**, le **07/11/2015** à **11:38**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour
Attention je n'ai pas dit que tous les avocats avaient du mal, je parle d'une partie, notamment les jeunes. De mémoire je crois que 30 % de jeunes avocats abandonnent le métier en début de carrière, je vais essayer de vous trouver les sources
je vous mets déjà ce lien

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/03/12/01016-20100312ARTFIG00356-les-jeunes-avocats-touches-par-la-crise-.php
Voir aussihttp://www.village-justice.com/forum/viewtopic.php?t=18423&start=30
Certes le forum date de 2010 mais rien n'a changé sur ce point
Je suis en province et je viens de découvrir que certains avocats bradent des divorces pour 200 euros c'est vraiment n'importe quoi, mais cela montre bien qu'il y a un réel problème pour qu'on en arrive là.

Par **marianne76**, le **07/11/2015** à **11:50**

Ceci peut vous intéresser , même si l'étude date de 2007
http://cnb.avocat.fr/attachment/85356/

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés